SEMERCLI

Marchés Ordonnance

AMO Economiste
de la construction

Marché à bons de commande

Acte d'engagement

Mai 2012

POUVOIR ADJUDICATEUR : SEMERCLI

MARCHE N°...2012.07.110.....

MARCHE A BONS DE COMMANDE D'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE EN ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION

ACTE D'ENGAGEMENT

OBJET DU MARCHE : Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en économie de la construction

Maître d'ouvrage : SEMERCLI, 45 boulevard Victor Hugo, 92110 CLICHY

Représenté par son Directeur David LUCAS

Procédure de passation :	☐ Appel d'offres ouvert
dans le cadre du décret	☐ Appel d'offres restreint
n°2005-1742 du 30-12-05	☐ Procédure négociée - article 33-I
	☒ **Procédure « adaptée » en application de l'article 10 du décret**
	☐ Procédure négociée – article 33-II

Organisme chargé des paiements auquel doivent être notifiées les cessions de créances ou nantissements : SEMERCLI

Date de notification le : .....

☐ *Cette notification vaut ordre de commencer les prestations.*

☒ *Cette notification ne vaut pas ordre de commencer les prestations. Un ordre de service spécifique émis par le maître d'ouvrage précisera la date de commencement d'exécution.*

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE PHYSIQUE) 4

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE MORALE) 5

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'EXECUTION DU MARCHE 6

2.1 Objet du contrat 6

2.2 Cas d'un marché à bons de commande 6

2.3 Durée du contrat 6

2.4 Délais d'établissement des documents 6

ARTICLE 3 – FORME DES PRIX ET MONTANT DE L'OFFRE 7

3.1 Forme des prix 7

3.2 Base de référence des prix 7

3.3 Montant de l'offre 7

3.4 Décomposition par mission et par cotraitant en cas de groupement conjoint le cas échéant 7

ARTICLE 4 – SOUS-TRAITANCE 7

ARTICLE 5 – REGLEMENT DES COMPTES 8

5.1 Délai de paiement 8

5.2 Mode de règlement 8

5.3 Avance 8

ARTICLE 6– PIECES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT 8

ARTICLE 7 - ACCEPTATION DE L'OFFRE 9

ANNEXE - ACTE SPECIAL 10

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE PHYSIQUE)

Je, contractant unique soussigné, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom "le titulaire "

M..... agissant en mon nom personnel,

domicilié à .....

.....

- Immatriculée à l'INSEE :
  - Numéro SIRET :.....
  - Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....

- Numéro d'identification au registre du commerce : .....

après avoir pris connaissance du CCAP et des éléments qui sont mentionnés dans l'acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre.

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie : .....

N° Police : .....

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 4 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

	1er sous-traitant	**2ème sous-traitant**
Compagnie :	.....	.....
N° police :	.....	.....

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 60 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de consultation.

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE MORALE)

Je, contractant unique soussigné, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom "le titulaire".

Mr Franck VERDELET

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée Cabinet Franck VERDELLET

ayant son siège social à ARGENTEUIL 95 100 – 9, Boulevard Jean Allemane

Forme de la société EURL au Capital de 10 000 Euros

- Immatriculée à l'INSEE :

  - Numéro SIRET : 449 730 522 000 25
  - Code la nomenclature d'activité française (NAF) : 7490 A

- Numéro d'identification au registre du commerce : 449 730 522 RCS Pontoise

après avoir pris connaissance du CCAP et des éléments qui sont mentionnés dans l'acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre.

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la Société pour laquelle j'interviens, est titulaire d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle encourt :

Compagnie : MAF

N° Police : 690 626 / K

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 4 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

	1er sous-traitant	2ème sous-traitant
Compagnie :	.....	.....
N° police :	.....	.....

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 60 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de consultation.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'EXECUTION DU MARCHE

2.1 Objet du contrat

Le présent marché est un marché unique, il a pour objet l'exécution des prestations suivantes :

Ces prestations seront à réaliser sur commandes successives, émises par "bons de commande", selon les besoins ; ils comprennent notamment :

- Estimation des coûts de travaux de construction ou de réhabilitation d'un ouvrage public ou privé en phase de faisabilité sur la base d'études de faisabilité ou de capacité réalisées par un architecte, ou en phase de programmation sur la base du programme technique établi par un programmiste ;
- Estimation du coût prévisionnel sommaire ou détaillé des travaux de construction ou de réhabilitation d'un ouvrage en phase Esquisse, APS, APD ou DCE, sur la base des supports graphiques et des données architecturales et techniques fournis par architectes et BET ;
- Assistance à analyse économique de concours d'architecture : analyse économique des projets de concours sur esquisses +, compris grille analytique et rapport comparatif.

Ces prestations sont définies et précisées dans le CCTP.

2.2 Cas d'un marché à bons de commande

☐ Le marché n'est pas un marché à bons de commandes

☒ Le marché est un marché à bons de commandes : ☒ Mono-attributaire ☐ Multi-attributaire

La commande sera notifiée par le maître d'ouvrage par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins.

2.3 Durée du contrat

La durée du contrat est fixée à **12 mois** à compter de la notification du marché.

Reconduction: le marché pourra être reconduit 3 fois.

A défaut de décision expresse de reconduction au plus tard 1 mois avant l'expiration du marché, la reconduction est tacite. Le titulaire ou le groupement d'entreprise ne pourra pas refuser cette (ces) reconduction (s).

Le marché est à bons de commande

2.4 Délais d'établissement des documents

- **Délai d'établissement des documents à fournir par le titulaire :**

Liste des documents	Délais d'établissement (*)	Fait générateur
Estimation en phase faisabilité ou programme	2 semaines	Bon de commande
Analyse économique de concours d'architecture	3 semaines	Bon de commande
Estimation en phase Esquisse, APS ou APD	2 semaines	Bon de commande
Estimation en phase Projet (DCE)	3 semaines	Bon de commande

(*) sauf indication contraire sur le bon de commande

Lesmodalités d'acceptation par le maître d'ouvrage des documents produits par le titulaire sont définies à l'article 11 du CCAP.

ARTICLE 3 – FORME DES PRIX ET MONTANT DE L'OFFRE

3.1 Forme des prix

Le marché est passé à prix ferme actualisable, dans les conditions définies à l'article 5.2 du CCAP.

3.2 Base de référence des prix

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur, au mois de **mai 2012** (mois mo).

Les conditions de variation de prix sont définies à l'article 5.2 du CCAP.

3.3 Montant de l'offre

Rémunération au titre de la cession des droits de propriété intellectuelle :

Le montant indiqué ci-dessus inclut la rémunération forfaitaire versée au titulaire au titre des droits de propriété intellectuelle, dont le montant est fixé à 10% du prix du marché hors taxe.

Dans l'hypothèse où le titulaire est un groupement, la rémunération au titre des droits de propriété intellectuelle est incluse dans les montants identifiés dans la répartition ci-dessous.

☒ Marché à bons de commande sans minimum ni maximum

Le marché est un marché à bons de commande sans minimum ni maximum.

Le prestataire est rémunéré par le maître d'ouvrage sur les bases suivantes : ***Application des prix unitaires tels que fixés dans le bordereau de prix ci-annexé aux quantités de prestations commandées par le maître d'ouvrage.***

Le bordereau de prix identifie les prix établis sur la base du CCTP.

3.4 Décomposition par mission et par cotraitant en cas de groupement conjoint le cas échéant

Sans objet

ARTICLE 4 – SOUS-TRAITANCE

Le titulaire : × n'envisage pas de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.
☐ envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

Dans le cas de sous-traitance, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que le titulaire, mandataire ou cotraitant envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans le tableau constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra céder ou présenter en nantissement.

Le titulaire annexe au présent acte d'engagement les actes spéciaux de chacun des sous-traitants (cf. modèle ci-joint). Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée acceptée par la notification du contrat et qui prendra effet à la date de notification.

Nature de la prestation	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation TTC

ARTICLE 5 – REGLEMENT DES COMPTES

5.1 Délai de paiement

- Le délai maximum de paiement des bons de commande est de **30 jours** à compter de la date de remise des prestations.
- Le taux des intérêts moratoires est fixé à l'article 7.3 du CCAP.

5.2 Mode de règlement

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché par :

❒ chèque bancaire établi au nom du titulaire
× virement établi à l'ordre du titulaire (joindre les RIB)

DESIGNATION DU TITULAIRE
Nom de l'entreprise : Cabinet Franck VERDELET Raison sociale : Eurl Adresse : 9, Bld Jean Allemane – 95 100 ARGENTEUIL Référence compte bancaire : BNP VALMY – 92 700 COLOMBES RIB : 30 004 00367 00010082038 19

5.3 Avance

Le marché ne fait pas l'objet d'une avance.

ARTICLE 6- PIECES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT

En cas d'attribution du marché, le candidat s'engage à produire, à la conclusion du contrat, dans le délai défini dans le RDC, les pièces mentionnées aux articles D 8222-5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du code du travail ainsi que les attestations et certificats délivrés par les administrations fiscales et sociales et organismes compétents. Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'enveloppe contenant sa candidature ou son offre, l'attestation d'assurance civile professionnelle en cours de validité, sera à remettre dans le même délai.

Le candidat s'engage également à produire, tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les pièces mentionnées aux articles D 8222-5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du Code du travail.

Le candidat établi dans un Etat autre que la France produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays. Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Le candidat est informé de ce que la non production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

Fait en ..... originaux
(En application de l'article 1325 du code civil, le contrat doit être établi en autant d'originaux que de parties)

A Argenteuil ..... Le 7 Juin 2012

Le contractant : Signature(s) :

Franck VERDELET
Economiste de la Construction
9 Boulevard Jean Allemane
95100 ARGENTEUIL
Tél:01 34 34 09 33-Fax:01 34 34 09 28
Siren 449 730 520 APE 7490A

ARTICLE 7 - ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le présent marché se trouve ainsi conclu à la date figurant ci-dessous :

Montant Hors taxe : ..... selon BPU joint .....

Montant TVA au taux de : ..... 19,6 % ..... Montant .....

Montant TTC ..... / .....

Montant TTC (en lettres) .....

Les sous-traitants proposés à l'article 4 ci-dessus sont acceptés comme ayant droit au paiement direct dans les conditions indiquées.

A ..... Chicly ..... le ..... 03072 .....

Signature

Le Directeur
SEMERCLI
Société Anonyme d'Economie Mixte
45 bd Victor Hugo
92110 CLICHY
Tél : 01 41 40 94 70 - Fax : 01 41 40 94 61
D. LUCAS

Liste des pièces en annexe :

- Bordereau des prix unitaires

- DQE commande type
(n'engage pas la SEMERCLI sur la quantité des prestations à exécuter dans le cadre du présent marché)

SEMERCLI

MARCHE A BONS DE COMMANDE
AMO ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION

Bordereau des prix unitaires

Description des prestations	Unité	Prix unitaire, en € HT
Estimations de coûts de travaux construction < 3.000 m2 SP		
Estimation en phase faisabilité	forfait	1 200
Estimation en phase programme	forfait	1 500
Contrôle d'estimation de coût en phase Esquisse, APS ou APD	forfait	2 700
Estimations de coûts de travaux construction > 3.000 m2 SP et < 10.000 m2 SP		
Estimation en phase faisabilité	forfait	1 800
Estimation en phase programme	forfait	2 100
Contrôle d'estimation de coût en phase Esquisse, APS ou APD	forfait	3 900
Estimations de coûts de travaux construction > 10.000 m2 SP		
Estimation en phase faisabilité	forfait	2 400
Estimation en phase programme	forfait	2 700
Contrôle d'estimation de coût en phase Esquisse, APS ou APD	forfait	5 100
Estimations de coûts de travaux réhabilitation (de 3 000 à 10 000 m2)		
Estimation en phase faisabilité	forfait	2 100
Estimation en phase programme	forfait	2 400
Contrôle d'estimation de coût en phase Esquisse, APS ou APD	forfait	3 600
Contrôle d'estimation de coût en phase DCE	forfait	6 600
Analyse économique de concours d'architecture (De 3 000 à 10 000 m2)		
Assistance à la consultation des concepteurs, établissement de la grille de décomposition du prix	forfait	600
Analyse économique des projets	forfait	5 100
Présentation du rapport économique au jury	forfait	300
Surcoût par projet à partir du 4ème projet	forfait	1 200
Autres prestations		
Prestations et études spécifiques	€/jour	600
Prestations et études spécifiques < 1 journée	€/heure	75

Fait à Argenteuil , le 7 Juin 2012

Signature de l'entreprise :

Franck VERDELET
Economiste de la Construction
9 Boulevard Jean Allemane
95100 ARGENTEUIL
Tél:01 34 34 09 33 Fax:01 34 34 09 28
Siren 449 730 520 APE 7490A

Le Directeur
SEMERCLI
Société Anonyme d'Economie Mixte
45 bd Victor Hugo
92110 CLICHY
Tél. : 01 41 40 94 70 - Fax : 01 41 40 94 61
D. LUCAS

SEMERCLI

MARCHE A BONS DE COMMANDE
AMO ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION

Devis Quantitatif Estimatif "Commande type" annuelle

Description des prestations	Quantité	Prix unitaire, en € HT	Prix total, en € HT
Estimations de coûts de travaux construction < 3.000 m2 SP			
Estimation en phase faisabilité	2	1200	2 400
Estimation en phase programme	3	1500	4 500
Contrôle d'estimation de coût en phase Esquisse, APS ou APD	1	2700	2 700
Estimations de coûts de travaux construction > 3.000 m2 SP et < 10.000 m2 SP			
Estimation en phase faisabilité	1	1800	1 800
Estimation en phase programme	1	2100	2 100
Contrôle d'estimation de coût en phase Esquisse, APS ou APD	1	3900	3 900
Estimations de coûts de travaux construction > 10.000 m2 SP			
Estimation en phase faisabilité	1	2400	2 400
Estimation en phase programme	1	2700	2 700
Contrôle d'estimation de coût en phase Esquisse, APS ou APD	1	5100	5 100
Estimations de coûts de travaux réhabilitation			
Estimation en phase faisabilité	1	2100	2 100
Estimation en phase programme	1	2400	2 400
Contrôle d'estimation de coût en phase Esquisse, APS ou APD	1	3600	3 600
Contrôle d'estimation de coût en phase DCE	1	6600	6 600
Analyse économique de concours d'architecture			
Assistance à la consultation des concepteurs, grille de prix	4	600	2 400
Analyse économique des projets	4	5100	20 400
Presentation du rapport économique au jury	4	300	1 200
Surcoût par projet à partir du 4ème projet	2	1200	2 400
Autres prestations			
Prestations et études spécifiques	3 jours	600	1 800
Prestations et études spécifiques < 1 journée	10 heures	75	750
		Prix total commande type, en € HT :	71 250

Fait à Argenteuil , le 7 Juin 2012

Signature de l'entreprise :

Franck VERDELET
Economiste de la Construction
9 Boulevard Jean Allemane
95100 ARGENTEUIL
Tél:01 34 34 09 33-Fax:01 34 34 09 28
Siren 448 730 520 APE 7490A

Le Directeur
SEMERCLI
Société Anonyme d'Economie Mixte
[illegible] Victor Hugo
92110 CLICHY
Tél. : 01 41 40 92 70 - FAX 01 41 40 94 61
P. LUCAS